

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 22155
---	--	----------------------------

SEANCE du : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTAIX
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services



Transports des écoles vers les activités pour l'année 2022-2023

Une consultation a été lancée en juillet auprès des sociétés de transports pour effectuer les déplacements sur le temps scolaire.

Ces transports concernent les déplacements vers les structures sportives et les déplacements divers demandés par les écoles.

Tarifs proposés ALLER ET RETOUR.

TRAJETS aller et retour :	Entreprise AL-LIANCE ATLAN-TIQUE TTC	Entreprise SCODEC TTC	Tarifs an-née passée 2021-2022
2 transports gratuits par classe / transports vers les salles de sport / transports divers dont ciné jeunes.			
Départ des écoles de Bressuire intra-muros et St Porchaire vers Bressuire intra-muros	76.60 €	70.00 €	54.50 €
Départ des écoles de Bressuire intra-muros et St Porchaire vers un site d'une commune déléguée	93.40 €	92.50 €	66.50 €
Départ des communes déléguées vers un site de Bressuire intra-muros	93.40 €	92.50 €	66.50 €

Le coût supplémentaire est important. Les écoles seront prévenues de cette augmentation significative.

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20220921-DG_DEL_2022_155-DE Date de télétransmission : 21/09/2022 Date de réception préfecture : 21/09/2022
--

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire
 Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **20 SEP. 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la proposition présentée ci-dessus par la SCODEC
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette consultation

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuelle MENARD

